



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 29 mars 2022

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 10 février 2022,

Commission Finances :

- 1- **2022-023** : Approbation des comptes de gestion – Budget Principal et Budget annexe de la Halte Nautique,
- 2- **2022-024** : Approbation des comptes administratif – budget Principal et Budget annexe de la Halte Nautique,
- 3- **2022-025** : Affectation du résultat 2021 – Budget principal,
- 4- **2022-026** : Affectation du résultat 2021 – Budget annexe de la Halte Nautique,
- 5- **2022-027** : Vote des taux des taxes municipales,
- 6- **2022-028** : Subvention d'équilibre au Budget du CCAS et au Budget annexe de la Halte Nautique,
- 7- **2022-029** : Attribution et répartition aux associations,
- 8- **2022-030** : Vote du Budget primitif du budget principal – Mairie,
- 9- **2022-031** : Vote du Budget primitif du budget annexe – Halte Nautique,
- 10- **2022-032** : Souscription d'un emprunt pour le projet de restructuration du Projet du Port et des annexes,
- 11- **2022-033** : Provision pour créances douteuses – Budget principal,
- 12- **2022-034** : Provision pour créances douteuses – Budget annexe de la Halte Nautique,
- 13- **2022-035** : Demande de subvention au titre du FDAEC 2022,

Commission Administration Générale :

- 14- **2022-036** : Renouvellement du transfert de compétence au SDEEG de la compétence Eclairage Public,
- 15- **2022-037** : Actualisation des Commissions communales,
- 16- **2022-038** : Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises 2023,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h34

➤ Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Roger THULLIAS est nommé Secrétaire de séance.

➤ Approbation des PV du 10 février 2022

Adopté à l'unanimité.

Compte rendu du 06 décembre 2021 non réceptionné.

➤ Le Mot du Maire

- Présentation du Conseiller au Décideurs Locaux,

Délibérations à l'ordre du jour

2022-023 : Approbation des comptes de gestion – Budget Principal et Budget annexe de la Halte Nautique

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressés pour le budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressés pour le budget annexe - Halte Nautique pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts,
- **ADOpte** le compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe – Halte nautique.

2022-024 : Approbation des comptes administratif – budget Principal et Budget annexe de la Halte Nautique,

Monsieur Jean-Roger THULLIAS est nommé Président Ad Hoc.

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET MAIRIE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2020		839 099,61€		75 000,00€		914 099,61€
Opération de l'exercice	897 141,22€	1 107 838,02€	1 442 582,96€	1 542 345,27€	2 339 724,18€	2 650 183,29€
TOTAL		210 696,80€		99 762,31€		310 459,11€
Résultat		1 049 796,41		174 762,31€		1 224 558,72€
Reste à réaliser	104 578,00€	380 845,02€			104 578,00€	380 845,02€
TOTAL CUMULÉ		1 326 063,43€		174 762,31€		1 500 825,74€

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET HALTE NAUTIQUE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2020		69 134,10€		161,73€		21 151,27€
Opération de l'exercice	29 320,68€	26 531,00€	31 274,17€	43 802,77€	108 671,14€	156 845,70€
TOTAL	2 789,68€			12 528,60€		48 174,56€
Résultat		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,
Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THUILLAS,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2021 ;
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-025 : Affectation du résultat 2021 – Budget principal

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	124 762,31 €		1 049 796,41 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			50 000,00 €

Benoit DULAU: Y a-t-il une logique sur l'affectation ou cela est arbitraire.

Alain TABONE : Au regard des projets d'investissements, il est normale de capitaliser pour réaliser ces derniers.

CDL : Ces écritures sont des reports des années précédentes. Le besoin de financement est inversé car il y a suffisamment de recettes.

Alain TABONE : Cela s'explique sur les gros projets en cours qui n'ont pas été réalisés.

2022-026 : Affectation du résultat 2021 – Budget annexe de la Halte Nautique



Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	7 690,33 €		66 344,42 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			5 000,00 €

Hélène BURESI : Le déficit de la Halte Nautique augmente ?

Alain TABONE : On prend sur le solde d'exécution pour combler les déficits.

Maribel SOARES : On devrait également avoir de gros travaux sur le ponton dans les prochaines années.

Cyril CHERIGNY : Il y aura des travaux oui.

Alain TABONE : On pourra également utiliser ces fonds pour l'aménagement du port.

2022-027 : Vote des taux des taxes municipales

Benoit DULAU : Je ne comprends pas la logique de l'augmentation au regard des résultats.

Elvira MOMMERT : La commune est attractive et au regard des services qui augmentent il faut remonter ces taux pour répondre à ces besoins, mais également se positionner par rapport aux autres communes.

Gérard BAGNAUD : Il faut garder cette dynamique.

Elvira MOMMERT : Il faut également prendre en compte l'évolution des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention :

- **APPROUVE** une augmentation de 1,039131 du coefficient de variation proportionnelle des taux des taxes municipales pour l'année 2022,
- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux voté en 2021	Bases prévisionnelles 2022 d'imposition	Taux voté en 2022	Produits prévisionnels correspondants 2022
Taxe Foncier Bâti	2 073 790	33,99	2 204 000	35,32	778 453,00€
Taxe Foncier Non Bâti	37 958	45,12	38 400	46,89	18 006,00€
			Total		796 459,00€

- **PREND** en compte le calcul du coefficient correcteur et son taux à 0,964809,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2022-028 : Subvention d'équilibre au Budget du CCAS et au Budget annexe de la Halte Nautique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention d'un montant de 5 000,00€ au Budget CCAS 2022,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget primitif 2022 de la commune et au compte 74741 du budget du CCAS 2022.

- **VOTE** une subvention d'un montant de 15 000,00€ au Budget Halte Nautique 2022,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657364 du budget primitif 2022 de la commune et au compte 74 du budget de la Halte Nautique 2022.

2022-029 : Attribution et répartition aux associations

Hélène BURESI : Avons-nous un changement par rapport aux années précédentes et avons-nous des associations en dangers.

Gérard BAGNAUD : Les associations se portent bien avec la subvention et les aides de prêt de salles et autres malgré la crise.

Maribel SOARES : Une association a cependant disparue.

Gérard BAGNAUD : C'est plus une question de repreneur pour cette association.

Alain TABONE : Il y a aussi des associations qui ont des salariés et la Mairie a conservé ces subventions.

Elvira MOMMERT : Avez-vous pu regarder si les associations ont demandé le Fonds de solidarité COVID dans le bilan des associations.

Gérard BAGNAUD : Je pense mais je ne sais pas si cela est dans le bilan.

Elvira MOMMERT : Il ne faut pas que la commune abonde un budget associatif si ces dernières ne vont pas chercher ses fonds en amont.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré ligne par ligne, le Conseil municipal, à l'unanimité pour chaque subvention :

- **VOTE** chaque subvention de manière individuelle, les conseillers partie prenante dans une association ne participant pas au vote,
- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2022,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2022 au compte 6574.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour le vote de la subvention
ACCA Les Blaireaux	225,00€	Monsieur Michel BARSE
Amicale Laïque	2 000,00€	
Association Cubzacaïse Tennis	1 500,00€	
Association des Maires du Canton	170,00€	Monsieur Alain TABONE
Association des Paralysés de France	60,00€	
Comité contre le cancer	60,00€	
Comité des Fêtes de Cubzac les Ponts	5 000,00€	Messieurs Cyril CHERRIGNY – Jean-Roger THUILLIAS – Michel BARSE
Comité Secours Populaire	150,00€	
Cubzac Country	200,00€	
FNACA	150,00€	
Football Club Cubzac	1 500,00€	
Pêcheurs et Plaisanciers de Cubzac les Ponts	150,00€	
Parents d'élèves de Cubzac	150,00€	
Joyeux Cubzac	450,00€	Monsieur Michel BARSE
Les Restos du Cœur	150,00€	
OMSSCA	6 000,00€	Mesdames Corinne JEANDONNET – Isabelle BERNADET – Elodie KOPF Messieurs Gérard BAGNAUD – Michel BARSE – Mathieu OLIVEIRA – Cyril CHERRIGNY
Pétanque Cubzacaïse	350,00€	
Martial Full Fighting	500,00€	
Banque Alimentaire	150,00€	
Sauvons Cubzac	160,00€	Messieurs Cyril CHERRIGNY – Jean-Roger THUILLIAS –

		Michel BARSE
Sous -TOTAL	19 075,00€	
Subventions EXCEPTIONNELLES	2 925,00€	
TOTAL	22 000,00€	

Arrivée de Corinne JEANDONNET à 19h17.

2022-030 : Vote du Budget primitif du budget principal – Mairie

Alain TABONE : C'est la première fois que l'on porte un tel budget d'investissement.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- Investissement
 - o Dépenses 3 288 161,99 .. €
 - o Recettes 3 288 161,99 .. €
- Fonctionnement
 - o Dépenses 1 821 365,79 .. €
 - o Recettes 1 821 365,79 .. €

2022-031 : Vote du Budget primitif du budget annexe – Halte Nautique

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la Halte nautique pour l'exercice 2022 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Annexe

- Investissement
 - o Dépenses 97 875,42...€
 - o Recettes 97 875,42...€
- Fonctionnement
 - o Dépenses 45 057,75...€
 - o Recettes 45 057,75 ...€

2022-032 : Souscription d'un emprunt pour le projet de restructuration du Projet du Port et des annexes

Montant du prêt : 800 000,00 euros

Projet : Restructuration du bâtiment du port et des annexes

Durée d'amortissement : 20 ans soit 240 mois

Montant de la 1^{ère} échéance : 11 405,41€

Total des intérêts : 112 432,80€

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux de base : 1,3300% Fixe

Taux effectif Global : 1,3456% l'an

Différé d'amortissement possible : 6 mois

Amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes

Remboursement anticipé du capital : Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 1 200,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du le Crédit Mutuel du Sud Ouest, Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest telle qu'annexée pour un emprunt de 800 000,00€ pour l'opération de restructuration du bâtiment du port et des annexes auprès de l'établissement bancaire dans les conditions fixées décrites,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, et plus particulièrement le contrat à intervenir sui les bases précités et aux conditions générales des contrats du prêteur,
DIT que les crédits nécessaires à cet emprunt seront versés à l'article 1641 – Emprunts en euros sont inscrits au budget primitif du budget principal de la commune.

2022-033 : Provision pour créances douteuses – Budget principal

Alain TABONE : Nous émettons des titres mais il n'y a pas d'opérations de relance de la Trésorerie. J'ai donc relancé ligne par ligne. C'est principalement du périscolaire. Des personnes sont venues pour payer et même si nous n'avons pas le droit, nous avons accepté les espèces ?

CDL : Cela est fait automatiquement dans HELIOS. Après soit des poursuites sont faites automatiquement auprès d'un huissier, soit on a identifié les tiers. Avec la mise en place du service, cela a été mis de côté. C'est de la comptabilité et cela doit améliorer de la sincérité budgétaire.

Hélène BURESI : QU'elle est le risque de ne pas recouvrer les sommes.

Alain TABONE : Pour 2019 c'est quasiment 100%, pour 2020 cela sera également difficile.

Elvira MOMMERT : Et Helios remonte jusqu'à quand ?

CDL : Cela est plus difficile car l'automate ne remonte pas seul aussi loin. Il faut prendre la main sur le dossier.

Concernant l'année 2022, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Créances restant à recouvrer

Application du mode de calcul selon

		la délibération n°2021-27	
Exercice de prise en charge de la créance	Montant total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2021 (N-1)	6 377,21€	0%	0,00€
2020 (N-2)	2 648,49€	25%	662,12€
2019 (N-3)	1 536,97€	50%	768,49€
Antérieur à 2019	362,00€	100%	362,00€
	10 924,67€		1 792,61€

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le mode de calcul des créances douteuses comme énoncé ci-avant pour l'exercice 2022 et ceux à venir, et de provisionner la somme de 1 792,61€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au budget principal.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul permettant la détermination de la provision des créances douteuses à compter de l'exercice budgétaire 2022 et ceux à venir,
- **DÉCIDE** d'inscrire une provision d'un montant de 1 792,61€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au Budget principal.

2022-034 : Provision pour créances douteuses – Budget annexe de la Halte Nautique

Concernant l'année 2022, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Créances restant à recouvrer		Application du mode de calcul selon la délibération n°2021-27	
Exercice de prise en charge de la créance	Montant total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2021 (N-1)	410,00€	0%	0,00€
2020 (N-2)	2 564,99€	25%	641,25€
2019 (N-3)	0,00€	50%	0,00€
Antérieur à 2019	0,00€	100%	0,00€
	2 974,99€		641,25€

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le mode de calcul des créances douteuses comme énoncé ci-avant pour l'exercice 2022 et ceux à venir, et de provisionner la somme de 641,25€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » sur le budget annexe de la Halte Nautique.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul permettant la détermination de la provision des créances douteuses à compter de l'exercice budgétaire 2022 et ceux à venir,
- **DÉCIDE** d'inscrire une provision d'un montant de 641,25€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants », sur le budget annexe de la Halte Nautique.

2022-035 : Demande de subvention au titre du FDAEC 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Montant	Acquis /sollicité	% du montant HT
FDAEC 2022	16 204,00€	Sollicité	50,28%
Autofinancement	16 024,24€	Acquis	49,72%
TOTAL HT :	32 228,24€		100%

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements nécessaires aux travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom de la rue du Port au titre du FDAEC 2022.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement prévisionnel au titre du FDAEC 2022 pour un montant HT de 32 228.24€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2022 à hauteur de 16 204,00€ et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

2022-036 : Renouvellement du transfert de compétence au SDEEG de la compétence Eclairage Public

Helene BURESI : Il y a t-il des changements dans la convention et est-ce que toute les commune renouvellent ?

Cyril CHERIGNY : C'est une continuité, après il y a la quasi totalité des commune et j'imagine mal une commune ne pas passer par là tant pour le coût financier que technique.

Maribel SOARES : Cela sera suicidaire.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le transfert de la compétence « Eclairage Public » au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2022, sur les prérogatives suivantes :
 - Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
 - Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
 - Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
 - Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
 - Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce transfert de compétence avec le Syndicat.

2022-037 : Actualisation des Commissions communales

Elvira MOMMERT : Dans la commission finances nous étions 4 avec les Adjointes et aujourd'hui nous sommes que deux. Je suis pour un échange à plusieurs. Il serait bien que l'on retrouve ce nombre pour échanger plus largement.

Alain TABONE : Les adjointes sont là pour porter les demandes de leurs commissions.

Benoît DULAU : Je me suis retiré de la Commission Vie scolaire.

Maribel SOARES : devons nous laisser les démissionnaires sur le site de la commune.

Alain TABONE : Il faut les sortir oui.

Hélène BURESI : Question du CCID ? Je suis membre de la commission et je n'ai pas été informé.

Jean-Pierre PRAT : Je me propose de me rajouter sur la commission de contrôle électoral.

Hélène BURESI : Remarque sur les commissions et le fonctionnement des commissions.

Alain TABONE : Je ne préside pas les commissions mais bien le Vice-président. Les comptes rendus sont envoyés.

Elvira MOMMERT : Dans les commissions il y a des points de vue échangés et le compte rendu ne prend en compte que les décisions. On n'a pas les différents points qui amènent à la décision finale.

Alain TABONE : La Mairie est la maison commune et on peut venir quand on veut.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que les commissions municipales comportent **au maximum 9 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à neuf commissions,**
- **DÉCIDE** qu'après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, de ne pas procéder au scrutin secret,
- **ADOpte** la liste des commissions municipales comme suivante,
 - o 1 – Commission Finances,
 - o 2 - Commission Personnel,
 - o 3 - Commission contrôle des listes électorales,
 - o 4 – Commission du Patrimoine,
 - o 5 – Commission Vie associative,
 - o 6 – Commission Urbanisme
 - o 7 – Commission Voiries communales,
 - o 8 – Commission Vie scolaire,
 - o 9 – Commission Bibliothèque,
 - o 10 – Commission Fêtes et cérémonies,
 - o 11 – Commission jeunesse et Citoyenneté,
 - o 12 – Commission Cimetière,
 - o 13 – Commission Communication,
 - o 14 – Commission Halte nautique,
 - o 15 – Commission Conseil des Anciens
 - o 16 – Commission d'Appel d'offres,
 - o 17 - Commission Energie et valorisation des déchets,
 - o 18 – Commission Communale des Impôts directs,
- **DÉSIGNE** au sein des commissions communales, au regard du tableau annexé à la présente délibération, les membres siégeant au sein de ces dernières,
- **DÉSIGNE** au sein de la commission de contrôle des listes électorales le membre du Conseil selon les modalités réglementaire,
- **DÉSIGNE** au sein de la commission d'appels d'offres les membres titulaires et suppléants au regard du tableau annexé à la présente délibération,
- **DÉSIGNE** pour la commission communale des impôts directs, les membres titulaires et suppléants désignés par la Directeur de la fiscalité dans son courrier du 27/07/2020 au regard du tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2022 comme suivant :

Liste préparatoire des jurés titulaires pour la session de l'année 2023

1

Le 22/03/2022

COMMUNE DE CUBZAC LES PONTS

NUMEROS	NAISSANCE		IDENTITE Nom et Prénoms Epouse Alias	DOMICILIATION Numéro et Rue Complément d'adresse C.P. Ville	PROFESSION-OBSERVATION Profession Observation
	Date	Sexe			
1	08/04/1971 33 TALENCE	F	DESBROSSES Caroline Elisabeth Aurélie Ep. CHERIGNY	4 AUX CARCES 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
2	13/07/1974 33 BOURG	F	GUILLAUD Cécile	11 rue Pdt François MITTERRAND 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
3	01/04/1968 95 MARINES	M	HEUGA Christophe	3 avenue de Paris 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
4	15/08/1946 33 BORDEAUX	F	HAEGEMANS Nicole Pierrette Marie Ep. PEDARROS	20 rue de la ville 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
5	05/02/1981 33 BORDEAUX	M	PIREAU Jean Alain	22 rue de l' Eglise 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
6	20/06/1996 33 CENON	F	SEGUIN Lisa Mathilde	2 lieu dit A Côté des Moulins 33240 CUBZAC-LES-PONTS	

Parole aux Adjointes

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

- A la rentrée prochaine nous aurions 300 élèves dont 48 CM2 (attention à la classe de neige pour le budget),
- La classe de neige s'est bien déroulée. Une classe de maternelle sautera au profit d'une classe de primaire.
- Pour la piscine : début des séances.
- L'APEC nous a remercié de ne pas avoir fermé la cantine lors du mois de janvier, avec un permanence assurée par les élus et les bénévoles.
- On recrute pour la prochaine rentrée, 3 nouveaux contrats PEC si on peut. Une offre est déposée. On reçoit les candidatures jusqu'au 11 avril avec un recrutement le 28 avril.
L'orchestre à l'école se passe bien. 1^{ère} sortie du petit orchestre le 8 mai.
- Commission scolaire le 30 mars.
- Dates importantes : 8 avril jusqu'à la fin de l'année, chaque vendredi matin la rue du stade sera fermée. La grande lessive sera ouverte aux parents. Projection du film de la classe de neige de cette année le 7 juin. 17 juin la kermesse

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Conseil des aînés est en relation avec une association pour des ateliers numériques. Un petit couac donc nouvelle session organisée. Avec les travaux du port il était inquiet mais nous les avons rassurés. Un futur conseil le 9 avril avec le CMJ
- Pour la distribution des chocolats / vin, la collecte a été bonne. Il reste des chocolats que fais-t-on ? On peut les donner aux agents.
- Une famille supplémentaire à la banque alimentaire et peut être une de plus. 3 demandes de logements sociaux.

- Jardins partagés : nous avons été contactés par des administrés. On a prévu une visite sur site mais avec les cas de Covid elle est reportée au 6 avril prochain. Il y a des informations sur le bulletin municipal. A voir pour une commission.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- On refait la route de la redoute en 2022 avec demande d'un devis au SDEEG et Orange pour l'enfouissement. Hélène se propose au regard du coût de le faire réaliser par l'entreprise qui sera titulaire du marché.
- Séance de travail au cimetière pour envisager la fin du traitement de l'herbe par désherbant traditionnel.
- Réunion publique le 8 avril sur le sens de circulation.

Hélène BURESI : Quid de l'enfouissement des ordures ménagères aux lotissements de la minoterie.

Jean-Pierre PRAT : Pas de retour du lotisseur. Le permis d'aménager est validé. C'est également compliqué aux niveaux des lots qui se vendent actuellement. Au niveau du transformateur cela est compliqué avec l'arrivée des réseaux.

Alain TABONE : Voir également l'équipement des véhicules du SMICVAL, à savoir s'ils sont équipés.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

- Après 3 mois nous avons eu une rencontre pour le port pour trouver une solution sur l'ensemble des points critiques. Hier soir des solutions ont été trouvées. C'est plus facile autour d'une table. Nous n'avons fait qu'écouter pour ne pas rentrer dans le débat. Des économies seront faites malgré la G4 qui doit être réalisée. Au niveau des restaurateurs je n'ai pas pris encore le temps de les contacter attendant que les choses avancent.
- Le projet école a du retard. Je suis plus inquiet car on est en site occupé.
- Les cloches sonnent toutes les heures. Une réclamation d'un concitoyen.

Benoit DULAU : Que pensez-vous du mail d'Hélène BURESI sur le Fauchage raisonné.

Alain TABONE : LE CMJ plante chaque année des arbres.

Benoit DULAU : Cela s'intègre à la démarche.

Gérard BAGNAUD : L'équipe technique demande que l'on se positionnement sur les tontes, le fleurissement. Ils n'ont pas de finalité.

Benoit DULAU : Il y a un groupe espaces verts et c'est pour inviter chacun à participer. Cela peut être lié à tout.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Cela est très positif.

Questions diverses

- Permanences élus pour les élections Présidentielles.
- Catalogue que nous avons reçu pour des parfums.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h51